



MAIRIE
DE
Cosnac

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 6 Avril 2018

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20 heures 30

	PRESENT	PROCURATION	ABSENT
Gérard Soler	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Karine Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Michel Falzon	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Corinne Ferland	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Guillaume Pélissier	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Colette Coste	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
André Laffaire	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Lapeye	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Jean-Claude Cappe	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marie-Pierre Cessat	<input type="checkbox"/>	Amandine Boucharel	<input type="checkbox"/>
Paul Monteil	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sophie Puydebois	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Alain Gaillard	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandrine Corblin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Philippe Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Vanessa Laugeois	<input type="checkbox"/>	Karine Martin	<input type="checkbox"/>
Marc Denysiak	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Amandine Boucharel	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Pierre Bouché	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Valeille	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Daniel Geneste	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christine Arliguie	<input type="checkbox"/>	Daniel Geneste	<input type="checkbox"/>
Patrick Duverger	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>

18 présents 3 pouvoirs
21 voix exprimées sur 23

secrétaire de séance : Corinne Ferland

M. le Maire annonce que la délibération numérotée 12 est ajournée en attente de la délibération du Conseil Départemental.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 février 2018

Voté à l'unanimité

Décisions du Maire depuis le 7 février 2018

- Aucune

FINANCES

1- Compte administratif 2017

La présidence du Conseil est donnée à M. Cappe Jean-Claude

M. Cappe présente les résultats du compte administratif 2017 dressé par M. le Maire de Cosnac, qui sont les suivants :

Les résultats antérieurs reportés sont : + 141 544,75 € en fonctionnement et
+ 181 084,02 € en investissement.

Les opérations de l'exercice sont :

Fonctionnement : dépenses : 1 979 267,68 €
recettes : 2 255 001,54 €

D'où un résultat de l'exercice de 275 733,86 €, et un résultat cumulé de 417 278,61 €

Investissement : dépenses : 473 930,53 €
recettes : 459 939,14 €

D'où un résultat de l'exercice de -13 991,39 €, et un résultat cumulé de 167 092,63 €

Les restes à réaliser en investissement sont :

dépenses : 34 468,12 €

recettes : 80 595,00 €

Voté à l'unanimité

Retour de M. le Maire (sorti pour le vote)

2- Compte de gestion 2017

Mme Ferland précise que le trésorier a été rencontré en date du 23 mars 2018. Le compte de gestion de M. le Trésorier de Malemort est conforme au compte administratif de l'exercice 2017.

Il est donc proposé d'adopter le compte de gestion 2017.

Voté à l'unanimité

3- Affectation du résultat

Après avoir entendu les résultats du compte administratif 2017, il est proposé l'affectation du résultat de fonctionnement d'un montant de 417 278,61 € de la façon suivante :

- 300 000,00 € pour le besoin de financement de la section d'investissement
- 117 278,61 € à reporter en fonctionnement

Voté à l'unanimité

4- Vote des taxes

Mme Ferland présente l'état de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale et des allocations compensatrices pour 2018.

Il est proposé de voter les taux d'imposition suivants : (aucune augmentation de taux)

- taxe d'habitation : 10,85 %
- taxe sur foncier bâti : 23,18 %
- taxe sur foncier non bâti : 81 %

Voté à l'unanimité

5- Budget primitif 2018

Il est présenté le projet de budget primitif pour l'exercice 2018 composé :

- d'une section regroupant l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement pour un montant de 2 241 009,61 €
- d'une section regroupant l'ensemble des dépenses et des recettes d'investissement pour un montant de 786 815,03 €

Le budget est équilibré dans chaque section .

Le budget est voté par nature, au niveau du chapitre pour chaque section.

Suite au vote du compte administratif 2017 et de l'affectation du résultat, le budget reprend les résultats de l'exercice N-1.

Il est listé les différents travaux prévus au budget 2018 sous réserve pour certains de l'attribution de subventions .

M. Geneste demande où se situe dans le budget la partie « étude du projet écoles ». Il est intégré dans le chapitre 22 des dépenses d'investissements : « immobilisation incorporelles ».

2 voix contre : Daniel Geneste et Christine Arliguie

6- Participation financière 2018 à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze

Suite au courrier de M. le Sous-Préfet concernant la participation des communes aux dépenses de fonctionnement de la Fédération Départementale d'électrification et d'énergie, la commune de COSNAC étant adhérente à cette fédération, le Comité syndical a décidé de demander à la commune, une participation de 7 223 € pour l'année 2018.

Il est proposé la mise en recouvrement du montant de 7 223 € par les services fiscaux pour l'année 2018.

Voté à l'unanimité

7- Adhésion 2018 au CAUE de la Corrèze

La commune adhère à ce service départemental depuis plusieurs années. Ce service aide la commune dans ses opérations foncières (achat et vente de parcelles, étude de documents d'urbanisme, mise en valeur du patrimoine, relevé du petit patrimoine communal, lecture du paysage pour étude environnementale, conservation des objets de culte, etc...)

La participation pour 2018 est de 500 €, commune de 2000 à 10 000 habitants.

Voté à l'unanimité

8- Participation scolaire des communes voisines aux frais de fonctionnement des écoles de COSNAC pour l'année 2017-2018

Une participation doit être demandée aux communes avoisinantes pour leurs enfants scolarisés à Cosnac.

Le calcul de cette participation est constitué des frais de fonctionnement et des charges de personnel de l'exercice 2017, en fonction du nombre total d'enfants scolarisés.

Pour l'année scolaire 2017-2018, la participation scolaire des communes voisines aux frais de fonctionnement des écoles de Cosnac est de :

- 1 855,84 € par enfant en maternelle
- 435,98 € par enfant en élémentaire

M. Geneste fait remarquer que cela représente une augmentation de 7,60 % pour les maternelles. Mme Martin précise qu'en effet, à charges constantes, le nombre d'enfants ayant diminué, cela entraîne une augmentation.

Voté à l'unanimité

9- Espace Municipal Adrien Teyssandier : tarifs des camps d'été 2018

Il s'agit de valider le tarif des différents camps organisés durant l'été par le centre de loisirs de l'Espace Municipal Adrien Teyssandier.

Présentation des divers tableaux tarifaires.

M. Falzon demande pourquoi il n'est pas appliqué un quotient familial pour les tarifs extérieurs. Il lui est précisé que le but est de privilégier les Cosnacois.

Voté à l'unanimité

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10- Renouvellement de la convention de mise en place d'un service commun ADS entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

L'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) était faite jusqu'en 2015 par les services de la DDT. Devant le désengagement de l'Etat, l'Agglo a proposé en 2015 la création d'un service commun payant à l'acte réalisé. Le coût de l'acte prend en compte la masse salariale, le coût de location du bâtiment abritant le service, les frais divers liés aux charges de fluides... Chaque acte a un coût unitaire différent selon l'instruction qui en découle.

Pour information, ce service a coûté à la commune 5800€ en 2016, 5600€ en 2017.

M. le Maire précise qu'il s'agit de la même convention que l'année précédente à l'exception de l'article 3 concernant les modalités de règlement qui a été modifié.

M. Martin fait remarquer que toutes les abréviations utilisées dans le document sans glossaire rendent ce dernier illisible et incompréhensible.

M. Pelissier rappelle que les renseignements concernant l'urbanisme restent sous le contrôle de Cosnac ce qui entraîne un gain d'argent et surtout de garder un droit de vision sur tout ce qui concerne les demandes de certificats d'urbanisme.

Voté à l'unanimité

11- Aménagement d'une aire de retournement - Puy Delly, 19360 COSNAC - acquisition et classement de la voie communale

Dans le cadre de l'aménagement de l'aire de retournement de Puy Delly, il convient d'acquérir des « morceaux » de parcelles. Le prix de 0,50€ par m² a été négocié avec l'ensemble des propriétaires. Les surfaces concernées seront donc classées dans la voirie communale.

Afin de réduire les coûts et éviter de passer par un notaire pour la signature de chaque acte, il a été choisi de passer par la procédure de l'acte authentique qui sera rédigé par les services administratifs en collaboration avec le personnel qualifié de l'agglo.

M. Geneste remarque que ce dossier doit amener à la réflexion de la régularisation de toutes « les petites parcelles » n'ayant pas fait l'objet d'actes notariés sur l'ensemble de la commune.

Il est précisé qu'en effet, cela est envisagé mais étant donnée la « lourdeur » de cette mise à jour, il faudra tout de même plusieurs années pour tout régulariser.

M. le Maire rappelle que cela aurait dû être envisagé au fur et à mesure des travaux réalisés par le passé.

M Geneste précise qu'il serait judicieux de prévoir les raccordements des eaux en lien avec les travaux de Puy Delly. Il lui est répondu que l'agglo n'est pas en mesure de répondre matériellement et financièrement à notre calendrier .

Voté à l'unanimité

12–Recrutement d’emplois saisonniers

Il s’agit de prévoir les recrutements pour les vacances d’été pour les services techniques et le service entretien.

Voté à l'unanimité

13–Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Dans le cadre des avancements de grade, chaque collectivité doit avoir délibéré sur le taux applicable à chaque grade pour déterminer le nombre maximum d’agents qui peuvent être promus.

Voté à l'unanimité

14–Avis sur le projet de PLU de la commune de TURENNE

Dans le cadre de la procédure d’élaboration du PLU de Turenne, le conseil municipal de Turenne a prononcé l’arrêt du projet. Conformément à la réglementation, la commune de Cosnac étant limitrophe, a été associée à diverses réunions et le conseil municipal doit émettre un avis sur ce projet d’arrêt du PLU.

2 abstentions : Daniel Geneste et Christine Arliguie qui ne comprennent pas pourquoi il faut donner un avis.

QUESTIONS DIVERSES

aucune

Levée de la séance à 21h 25

Le Maire,
Conseiller Départemental



Gérard SOLER

